

**NORMANDIE EQUINE VALLEE
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

N° de Délibération : 2023-23

**REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023
CANDIDATURE A L'EXPERIMENTATION AU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Réunis le 20 septembre 2023 à 13h30 en visio conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ .

Sont excusés : Mesdames Christine EVEN, Sophie DE GIBON, Florence MAZIER et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 145 de la loi de finance 2023 ouvrant une nouvelle période de candidature à l'expérimentation du compte financier unique aux collectivités locales et leurs groupements,

VU la délibération n° 2021-24 du 9 décembre 2021 relative au passage du syndicat mixte en M57 eu 1^{er} janvier 2022,

CONSIDERANT l'appel à candidature établi par l'Etat invitant les collectivités à participer à l'expérimentation du compte financier unique,

CONSIDERANT le fait que le syndicat mixte répond aux prérequis nécessaires à la participation à cette expérimentation (à savoir application de la M57 et dématérialisation de ses actes budgétaires et comptables),

CONSIDERANT le processus de dématérialisation engagé par le syndicat pour l'ensemble de ses activités,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la présidente,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'expérimenter le compte financier unique à partir de 2024 sur les comptes 2023,

AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention relative à la mise en œuvre de cette expérimentation avec les services de l'Etat.

La Présidente du syndicat mixte

Malika CHERRIERE